

LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE _____

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

De l'assemblée de fabrique tenue au _____

le _____ à _____ heures.

Étaient présents : _____

- Suite à une convocation écrite dûment signifiée
ou
 Suite à une convocation verbale, suivie d'une renonciation à l'avis écrit de la part de tous les membres.

TEXTE DE LA RÉOLUTION

Il est proposé par _____,

secondé par _____

et résolu à l'unanimité **ou** à la majorité

que l'Assemblée de fabrique de la paroisse de _____

consente à recevoir à toutes ses réunions le représentant désigné par le prêtre siégeant de droit à cette Assemblée quand ce dernier est membre simultanément de plusieurs Assemblées de fabrique, qu'il ne peut ou ne veut être lui-même présent à l'Assemblée et qu'il désire utiliser la représentation. Les règles de cette représentation sont établies par le décret diocésain numéro 2/03, signé par Mgr Bertrand Blanchet et daté initialement du 10 juin 2003, ainsi que par ses amendements.

Le procès-verbal a été accepté le _____

Copie conforme certifiée par :

Nom et fonction